



### Comité Mixte d'information et de concertation du groupe Caisse des dépôts

C'est avec consternation que nous avons appris que CNP Assurances avait décidé de ne pas reconduire l'AGR comme prestataire de restauration collective pour son futur site d'Issy les Moulineaux et de lui préférer la société EUREST, filiale du groupe multinational britannique COMPASS. Ce choix est d'autant plus déplorable que les personnels de CNP Assurance et leurs représentants avaient exprimé le souhait de continuer de bénéficier des services de l'AGR dont ils apprécient la proximité, le professionnalisme et la qualité du service. A ce titre, ils ont salué les efforts d'adaptation aux nouveaux besoins : produits frais et bio, repas équilibrés et variés, nouvelle formule « click and collect » ... **A l'heure de la « Vision Groupe » mise en avant par direction de la CDC, nous nous étonnons que CNP Assurances, filiale historique de la Caisse des dépôts passée sous le contrôle de la Banque Postale, elle-même filiale du groupe La Poste dont la Caisse des dépôts détient désormais 66 % du capital, ait fait le choix de rompre un des derniers liens reliant ses salariés à la communauté de travail du groupe Caisse des dépôts.**

Nous demandons formellement que la décision qui sera rendue pour la restauration collective du site d'Angers de CNP Assurances où là encore, l'AGR est mise en concurrence soit, cette fois, mieux appuyée par la CDC tête de Groupe. L'activité de l'AGR et l'emploi de nos collègues, déjà grandement fragilisés par les effets de la crise sanitaire, ne peuvent reposer sur la seule prestation de restauration collective dans les implantations principales de la CDC (Paris, Arcueil, Bordeaux, Angers).

**Nous ne pouvons adhérer à cette vision étriquée et mortifère qui conduirait inéluctablement à la mise en péril du modèle économique de l'AGR et menacerait l'avenir des emplois de ses salariés.**

C'est pourquoi nous exigeons que l'AGR puisse accéder en toute transparence et égalité de traitement aux appels d'offre de restauration collective ouverts par les principales entités du groupe telles : Bpifrance (Hausmann et Maisons-Alfort) ; CDC Habitat (Paris GALAXIE) ; ICADE (Issy) ....».

Enfin, face à cette situation, nous rappelons que la DRH du groupe doit pleinement assumer ses obligations légales et sa responsabilité sociale, dans le reclassement et l'accompagnement de nos collègues de l'AGR impactés par ces évolutions.

Paris, le 02/02/2022

Pour le CMIC :

Salomé VAILLANT (UNSA) : 06 43 53 42 52

Jean-Philippe GASPAROTTO (CGT) : 06 07 94 11 20

Patrick BOREL (CFDT) : 06 71 90 57 47

François-Robert FABREGUA (CFE-CGC) : 06 07 38 73 80

